RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Crous Nantes Pays de la Loire

Fiche de poste

Directeur de la vie étudiante et de l'hébergement du Crous de Nantes Pays de la Loire h/f

Catégorie : A	**Fonctionnaire ou contractuel**
Poste vacant le : 01/06/2025	**Poste à temps plein**
Localisation du poste : Services centraux du Crous, 2 boulevard Guy Mollet 44000 NANTES	

Environnement

Le Crous de Nantes Pays de la Loire, établissement public administratif régi par le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux dispositions réglementaires des livres VIII et IX du code de l'éducation, a en charge la gestion des bourses sur critères sociaux, du logement social étudiant et de la restauration universitaire. Au service de 135 003 étudiants et des établissements d'enseignement supérieur de l'académie de Nantes, le Crous de Nantes Pays de la Loire est présent dans les 6 agglomérations où sont inscrits 95% des étudiants de la région Pays de la Loire : Nantes, Angers, Le Mans, Laval, La Roche-sur-Yon et Saint-Nazaire.

Effectifs	655 ETP
Domaine d'activité	Opérateur « Vie étudiante »
Missions	Restauration, hébergement, aides financières directes (bourses sur critères sociaux) et aides spécifiques, action sociale, actions culturelles, animation vie de campus

Poste

Fonction	**Directeur de la vie étudiante et de l'hébergement du Crous de Nantes Pays de la Loire**
Description du poste	**Le directeur de la vie étudiante et de l'hébergement du Crous met en œuvre la politique définie par le réseau des Crous et la direction générale du Crous, qu'il traduit de manière opérationnelle dans les actes relatifs à la vie étudiante et à l'hébergement**. Il organise le fonctionnement des services dépendant des directions de la vie étudiante et de l'hébergement (Dossier social étudiant, Service social, Pôle logement, emploi et accueil des étudiants internationaux, Service culture, animation vie de campus et accompagnement des étudiants en situation de handicap). **Placé sous la responsabilité de la directrice générale du Crous**, le directeur de la vie étudiante et de l'hébergement est chargé des missions principales suivantes : ▪ Assurer les missions d'encadrement, de coordination et d'organisation en matière de : – Accueil général du Crous. – Traitement des Dossiers Sociaux Étudiants et Dossiers Logement : instruction, mise en paiement, gestion des dispositifs, relations établissements, renseignement du public.

- Paiement des aides financières étudiantes.
- Pôle logement.
  - ✓ Logement DSE : rédaction des procédures et coordination des UG, conventions particulières, affectations et accueil étudiants, calibrage offre, Bed&Crous, Lokaviz etc.
  - ✓ Logement étudiants internationaux : conventions mobilité avec les établissements, affectations Campus France, affectations et accueil étudiants individuels.

- Mettre en œuvre la collecte et les modalités d'usage de la CVEC : définition et programmation des actions dans le cadre de conventions de partenariat. Définition de l'organisation de mise en œuvre de la CVEC : participation aux commissions des établissements ; suivi des actions (tableaux de bord etc.).
- Organiser les élections étudiantes au conseil d'administration du Crous.
- Coordonner, participer aux portes ouvertes, les salons.
- Représenter la direction dans les différentes instances, auprès des partenaires (établissements, collectivités, observatoires locaux du logement étudiant etc.).
- Assurer les relations partenariales liées aux accords-cadres des établissements d'enseignement supérieur, des collectivités locales.
- Piloter l'activité du service animation vie de campus, composé d'une animatrice et de 5 volontaires en service civique

Les activités détaillées portent sur :

- Mise en œuvre, suivi du traitement, du paiement et des contrôles des différents types d'aides étudiantes tous ministères (MESRI, Culture, Agriculture et alimentation).
- Mise en œuvre et suivi des affectations de logements à la rentrée, mais également tout au long de l'année universitaire (D.S.E. ; E.I.E., conventions, Campus France et hébergement temporaire).
- Prise en charge et développement du lien transversal au sein du Crous, pour toutes les questions relatives à la vie étudiante (résidences, patrimoine, communication, agence comptable…).
- Gestion des différents pôles de la direction de la vie étudiante avec une attention toute particulière à la productivité du service des Bourses et au rythme de dossiers traités : environ 52 000 dossiers traités, 35 000 bourses payées, pour un montant de 102 millions d'euros.
- Suivi des aides dans toute leur diversité.
- Prise en charge des contentieux liés à l'attribution de bourses sur critères sociaux.
- Pilotage, avec la conseillère technique, de l'activité des assistantes sociales.
- Suivi de l'exécution des conventions avec les établissements d'enseignement supérieur, pour l'accueil des étudiants étrangers.

- Suivi du taux d'occupation site par site avec les directeurs d'unité de gestion, à travers la Centrale Logement, et promotion des logements du Crous auprès de différents publics (stagiaires, apprentis…).
- Rédaction et mise en œuvre du Schéma directeur de l'hébergement.
- Suivi du plan 60 000 logements et des observatoires locaux du logement étudiant.
- Participation aux réflexions avec les différents partenaires du Crous, sur le développement du parc de logements sociaux étudiants.
- Développement de toutes les actions d'animation de nature à fertiliser le lien social au sein des résidences.
- Réflexion à la diversification de l'offre de logements, et au développement de la résidence du 21e siècle.
- Suivi de la convention relative à la prise en charge du soutien psychologique des étudiants : mise en œuvre des modalités d'action, bilan.
- Suivi de la convention avec la Prévention Plurielle relative à la mise en place d'une campagne de sensibilisation et de prévention des risques liés aux pratiques festives dans les résidences et cités universitaires.
- Participation aux groupes de travail nationaux.

	Le directeur de la vie étudiante et de l'hébergement assure un rôle de conseil auprès de la directrice générale du Crous pour toutes les questions relatives à la vie étudiante. Il lui revient à ce titre, d'établir et de faire vivre le lien du centre régional, avec les établissements d'enseignement supérieur, les collectivités, les partenaires extérieurs et les élus étudiants. Il doit assurer la représentation de l'établissement au sein des différentes instances auxquelles le Crous est invité (CFVU des Universités, Commissions CVEC des établissements bénéficiaires etc.). Il a vocation à représenter la directrice générale dans toutes les réunions institutionnelles relatives à la vie étudiante. Interlocuteur privilégié de la Direction générale, le directeur de la vie étudiante et de l'hébergement est membre de l'équipe de direction du Crous. Il est l'interlocuteur du Cnous, du ministère de l'Enseignement supérieur et du Rectorat pour les services relevant de la vie étudiante et de l'hébergement. Il est en relations directes avec les partenaires en matière de vie étudiante : établissements d'enseignement supérieur (services scolarité, relations internationales…), collectivités locales, CAF etc. **Nombre d'agents à encadrer composant la direction de la vie étudiante et de l'hébergement : 22**
Qualités requises	La fonction de directeur de la vie étudiante et de l'hébergement requiert une grande disponibilité, une forte capacité de travail et une très bonne réactivité. Il doit posséder de réelles aptitudes à travailler en équipe et faire preuve de capacités avérées d'analyse, d'organisation et de communication. **Compétences** ▪ Maitrise de l'environnement de l'enseignement supérieur en général, des Crous en particulier ; ▪ Connaissance administrative et juridique de la réglementation des aides financières ; ▪ Connaissance des structures et des cursus de l'enseignement supérieur ; ▪ Connaissance des problématiques liées aux politiques du logement ; ▪ Maîtrise des techniques de communication et qualité d'expression ; ▪ Connaissance des relations presse ; ▪ Aptitude à la synthèse des enjeux et des objectifs de l'établissement ainsi que des actions à mettre en place ; ▪ Capacité à être le relais de la politique de l'établissement auprès des services de la vie étudiante ; **Qualités** ▪ Loyauté, analyse critique des situations, force de propositions. ▪ Disponibilité, réactivité, sens du relationnel et de la hiérarchie. ▪ Capacité d'écoute et de conviction. ▪ Capacité à gérer le stress. ▪ Sens de la confidentialité. ▪ Qualités rédactionnelles, d'expression écrite et orale. ▪ Sens de l'analyse, esprit de synthèse. ▪ Planification et anticipation de tâches. ▪ Rédaction de procédures. ▪ Maîtrise des délais. ▪ Qualités relationnelles et pédagogiques. ▪ Conseil ou aide à la décision. ▪ Esprit d'initiative et d'autonomie. ▪ Savoir travailler en équipe.

	▪ Savoir hiérarchiser et prioriser. ▪ Etre force de proposition et de persuasion, avoir des aptitudes au dialogue.
Contraintes particulières d'exercice de l'activité	▪ Académie où le logement représente des enjeux forts en matière de politique de vie étudiante. ▪ Compréhension des enjeux de la mise en œuvre des politiques de vie étudiante et plus généralement des politiques de la jeunesse à l'échelle des métropoles universitaires. ▪ Participation à de nombreux groupes de travail locaux et nationaux. ▪ Capacité de réactivité très forte. ▪ Aptitude éprouvée à l'encadrement et à la négociation. ▪ Grande capacité d'organisation, d'adaptation, de décision et d'autonomie dans la conduite des tâches quotidiennes. ▪ Disponibilité.

Modalités de candidature

Les candidatures, accompagnées d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitæ, doivent parvenir dans un délai de quatre semaines à compter de la présente publication avant le 26 mars 2025

Nathalie BOURSIER
Directrice générale du Crous de Nantes Pays de la Loire
Mail : nathalie.boursier@crous-nantes.fr

ET
Rémi BONASSO
Directeur adjoint du Crous de Nantes Pays de la Loire
Mail : remi.bonasso@crous-nantes.fr

Adresse postale

Crous de Nantes Pays de la Loire
2, Boulevard Guy Mollet
BP 52213
44322 NANTES cedex 3